



COMMUNE DE L'ISLE

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de Monsieur Steve Baudat, municipal, le corps électoral de la commune de L'Isle est convoqué :

le dimanche 18 mai 2025

pour procéder à l'élection d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour).

Une élection tacite est possible dès le 1er tour. En cas de second tour, celui-ci aura lieu **le dimanche 08 juin 2025**.

Les listes de candidatures pour cette élection sont à disposition au **Greffé municipal** durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé :

- au **mardi 22 avril à 12h00** précises (ouverture exceptionnelle de 11h00 à 12h00) au greffe municipal pour le premier tour ;
- au **mardi 20 mai à 12h00** précises (ouverture exceptionnelle de 11h00 à 12h00) au greffe municipal pour le second tour éventuel.

L'arrêté de convocation pour le scrutin **du dimanche 18 mai 2025** sera affiché au pilier public le 7 avril 2025 au plus tard.

L'Administration communale et la Municipalité restent à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

En vous remerciant d'avance de votre attention, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

La Municipalité

Font partie du corps électoral communal :

- les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel officiel ;*
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et qui sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs et pourvues du matériel officiel.*